

Le MAC de Montréal fête ses 40 ans!

Le vendredi 7 mai
(détails en page 2)

L'INFO.MAC

Le journal du Mouvement Action-Chômage de Montréal * Hiver 2010

ASSURANCE-CHÔMAGE
4 RÉFORMES EN 10 ANS

=63% DE CHÔMEURS
INADMISSIBLES

1970
2010

40 ans de luttes pour
la justice sociale et
contre les préjugés

Le MAC de Montréal fête ses 40 ans!

Eh oui! Le Mouvement Action-Chômage de Montréal fête cette année ses 40 ans. Quarante bougies pour un groupe qui se bat avec de modestes moyens afin d'obtenir plus de justice sociale et contrer les préjugés face aux personnes sans-emploi.

Toutes les personnes impliquées au MAC sont très fières du travail réalisé et du long chemin parcouru. À travers ses grandes victoires, ses amères défaites, ses nombreuses réalisations et ses quelques crises existentielles, le MAC a toujours mis l'emphase sur l'éducation populaire afin de soutenir tous ceux et celles qui ont eu recours un jour à son intervention pour se sortir de l'isolement.

Depuis 1970, ce sont des milliers de personnes qui ont profité de l'aide du MAC. Notre implication ne se limite pas à aider à recevoir un chèque de chômage. C'est souvent la confiance et aussi un certain sentiment de solidarité, de sécurité, d'entraide que les gens ont trouvés et qui, pour beaucoup, n'avaient jamais fait partie de leur existence. C'est la peur qui a reculé, la peur de la maudite machine, la peur du lendemain, la peur de ne plus avoir d'aide, la peur d'être seul. Le MAC est souvent le lieu où l'on a trouvé de l'espoir et de la dignité.

Malheureusement, le côté politique est plus sombre. Depuis 1990, nos gouvernements (libéraux et conservateurs) démantèlent le régime. La lutte pour son amélioration est depuis quelques années un combat pour protéger les acquis. Nous avons assisté dans les années 1990 au durcissement des normes d'admissibilité. Ainsi, moins de 50% des gens qui perdent leur emploi ont

droit aux prestations, les périodes de prestations ont été raccourcies et le taux a aussi diminué. De plus, les pénalités pour les départs volontaires et l'inconduite excluent maintenant quiconque du droit aux prestations. La dernière décennie fut celle du vol de la caisse. Comment expliquer qu'au Canada, une personne qui perd son emploi peut se retrouver à recevoir seulement 19 semaines d'assurance-chômage? Méchante évolution...



À l'occasion de ce 40^e anniversaire, il faut souligner toute l'énergie et toute la détermination de nos militants et de nos militantes durant toutes ces années. Le MAC poursuit sa réflexion sur l'avenir du régime et ses revendications sont portées par tous les groupes du MASSE (le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi, notre réseau national). Toutes nos ressources seront de toutes les tribunes pour revendiquer un régime d'assurance-chômage complet et universel, qui passe notamment par un seul critère d'admissibilité de 350 heures, un minimum de 35 semaines de prestations, un taux de prestations d'au moins 60% et enfin, aucune exclusion de plus de six semaines.

Afin de se remémorer ces quatre décennies de luttes et de solidarités et surtout, de renouveler notre engagement à poursuivre le combat au cours des années qui viennent, les membres et amies du MAC de Montréal, ses militantes et militants - passés, actuels et futurs - sont cordialement invités à participer à une grande fête qui aura lieu le vendredi 7 mai à compter de 17h à la Maison de la culture Rosemont-Petite-Patrie, située au 6707, av. De Lorimier. Il y aura de la musique, des témoignages, des souvenirs et bien sûr, une atmosphère de fête sans pareil!

Quelques jours plus tard, le 18 mai, nous participerons, avec le MASSE, à un rassemblement pour souligner le 75^e anniversaire de la grande marche des chômeurs de 1935, qui a donné naissance au régime d'assurance-chômage (voir page 16). Ce sera une fois de plus l'occasion de célébrer nos luttes passées et aussi, de manifester concrètement notre volonté d'obtenir un régime d'assurance-chômage qui réponde à nos besoins.

Nous souhaitons vous y voir en grand nombre!

L'équipe du MAC de Montréal

APPEL À TOUS

Vous connaissez des anciennes militantes ou anciens militants du MAC de Montréal? Passez le mot et dites-leur que le MAC souhaite les revoir à l'occasion du 40^e.

SOMMAIRE :

Le gouvernement Harper face à la crise P. 3
Quoi de neuf? P. 4
Natacha Binsse-Masse P. 5
Plan de lutte à la pauvreté P. 6
Manifeste des sans-emplois P. 7
Crise et suicides ouvriers P. 11
Tarification et privatisation des services publics P. 12
Travailleuses domestiques P. 14
Conflit de travail au Journal de Montréal P. 15
Calendrier des activités du MAC P. 16

Venez fêter les 40 ans du MAC de Montréal!

Musique, bouffe, photos et témoignages.

Le vendredi 7 mai à compter de 17h00 à la Maison de la culture Rosemont-Petite-Patrie située au 6707, avenue De Lorimier, angle Saint-Zotique.

Bienvenue à tous et à toutes! Vous pouvez confirmer votre présence par téléphone (514 271-4800) ou par courriel (macmtl@macmtl.qc.ca).

Que des miettes pour les chômeurs et les chômeuses

Par Jacques Beaudoin

Depuis le début de crise (une crise qui est encore loin d'être terminée, quoiqu'en disent nos gouvernants!), le nombre de chômeurs et de chômeuses a augmenté en flèche à travers le pays. Les plus récentes données publiées par Statistique Canada faisaient état d'un taux de chômage de 8,5% en décembre 2009, en hausse de près de 40% par rapport à l'été 2008. Et encore, le taux de chômage officiel ne tient compte que des personnes qui cherchent activement un emploi : celles qui y ont renoncé, pour une raison ou une autre, ne sont pas prises en compte, si bien que le taux de chômage réel est passablement plus élevé.

On ne s'étonnera donc pas que le nombre de prestataires d'assurance-chômage ait lui aussi connu une forte augmentation, de plus des deux tiers. De fait, on parle en ce moment de quelque 750 000 personnes qui dépendent d'un chèque d'assurance-chômage parfois bien maigre pour subsister.

Les insuffisances bien connues du régime d'assurance-chômage (inadmissibilité de la majorité des personnes qui se retrouvent sans travail, délais administratifs insupportables, taux de prestations trop bas, durée des prestations trop courte, etc.) apparaissent d'autant plus évidentes en temps de crise comme celle que nous connaissons. Cela a forcé les politiciens fédéraux à remettre la question de l'assurance-chômage sur le tapis.

Dans son budget déposé en janvier 2009, le ministre fédéral des Finances Jim Flaherty avait déjà annoncé une courte prolongation de cinq semaines des prestations d'assurance-chômage, pour tous et toutes les prestataires. Il s'agissait toutefois d'une mesure temporaire, en vigueur jusqu'au 11 septembre 2010 (les personnes qui présenteront une nouvelle demande après cette date n'y auront plus droit).

Au printemps dernier, le gouvernement conservateur - qui est, faut-il le rappeler, un gouvernement minoritaire - a failli être contraint d'élargir le régime et de répondre minimalement aux besoins des chômeurs et chômeuses. Mais les partis d'opposition n'ont pas tenu leurs promesses et ont sacrifié une fois de plus les intérêts des sans-emplois.

Après avoir menacé de faire tomber le gouvernement Harper si ce dernier n'acceptait pas de bonifier le régime, le chef du Parti libéral Michael Ignatieff a en effet accepté de lui donner un sursis, le temps qu'un comité se penche sur les « améliorations » à apporter au régime. Répondant en cela aux demandes des groupes de chômeurs et chômeuses, les libéraux disaient vouloir introduire une norme unique d'admissibilité qu'ils souhaitaient fixer à 360 heures, de sorte qu'un plus grand nombre de victimes de la crise aient droit à des prestations. Sauf que ce comité ne s'est à peu près pas réuni et n'a jamais produit de rapport, contrairement à ce qui avait été promis et apparemment « gagné » par les libéraux...



Au retour de la période estivale, les conservateurs ont plutôt déposé le projet de loi C-50, qui a finalement été adopté et est entré en vigueur à la fin de l'année, grâce à l'appui inattendu, il faut le dire, du NPD. Officiellement, ce projet de loi est censé aider les travailleurs et travailleuses « de longue durée », qui ont longtemps cotisé au régime d'assurance-chômage mais en ont peu bénéficié. Dans les faits, il ne touche qu'une petite minorité de prestataires : le gouvernement n'a jamais voulu dévoiler le nombre exact de personnes qui se qualifient à cette prolongation, mais on a laissé entendre qu'il s'agissait d'environ une prestataire sur cinq. Pour les autres, et surtout pour les milliers de gens qui ne se qualifient même pas aux prestations et n'en sont pas moins victimes de la crise, le gouvernement Harper n'offre que du vent!

Concrètement, le projet de loi C-50 prolonge le nombre de semaines de prestations que la personne éligible pourra réclamer. Encore là, il s'agit d'une mesure temporaire, qui cessera d'avoir effet le 11 septembre 2010. Quant à la durée de la prolongation, elle varie de 1 à 20 semaines.

Dans un premier temps, la mesure s'applique aux prestataires ayant touché moins de 36 semaines de prestations régulières dans les cinq ans qui précèdent leur période de prestations. Une fois passé cette première étape, pour avoir droit à la prolongation, il faut avoir cotisé au moins 30% du maximum assurable à l'assurance-chômage pendant au moins 7 des 10 dernières années qui précèdent celle où débute notre période de prestations (vous me suivez?). Enfin, la durée de la prolongation varie en fonction du nombre d'années où l'on a cotisé et selon le moment où s'ouvre notre période de prestations (pour connaître tous les détails, consultez le site Web du MAC de Montréal sous la rubrique « *Faits saillants du projet de loi C-50* »).

Le projet de loi C-50 n'accorde donc que des miettes, et seulement qu'à une minorité de prestataires. Il ne répond aucunement aux besoins des centaines de milliers de victimes de la crise. De plus, il renforce les préjugés contre ceux et celles qui ont eu à faire appel plus fréquemment à l'assurance-chômage, comme les travailleurs saisonniers qui n'ont apparemment pas besoin d'aide supplémentaire dans le contexte actuel, du moins si l'on se fie aux conservateurs et au NPD. Et bien sûr, il ne change rien aux insuffisances déjà connues du régime.

Ceux qui ne sont pas admissibles faute d'avoir le nombre d'heures suffisant, celles qui sont exclues en raison d'un départ volontaire ou d'un congédiement pour « inconduite » n'ont toujours pas droit aux prestations; ceux et celles qui se retrouvent pris à la gorge en raison d'un montant de prestations misérable ne reçoivent rien de plus pour se sortir du trou. Voilà pourquoi le MAC de Montréal s'est opposé au projet de loi C-50.

À noter que le gouvernement Harper a également déposé et fait adopter un deuxième projet de loi (C-56), qui permet désormais aux travailleurs et travailleuses

Lire la suite à la page 4

Suite de la page 3 (*Que des miettes pour les chômeurs et les chômeuses*)

autonomes d'avoir accès aux prestations spéciales d'assurance-chômage (au Québec, il s'agit des prestations maladie et des prestations de compassion). En s'inscrivant au régime et en payant une cotisation équivalant à 1,36\$ pour chaque tranche de 100\$ de revenus de leur travail autonome, les adhérentes pourront désormais bénéficier de 15 semaines de prestations en cas de maladie ou encore, de 6 semaines de prestations pour s'occuper d'un proche mourant.

Mentionnons qu'à partir du moment où un adhérent aura touché une seule semaine de prestations, il ne pourra plus jamais se retirer du régime. Nul besoin d'en dire plus sur cette « généreuse mesure » annoncée en grande pompe par le gouvernement Harper, qui n'intéressera à peu près personne, ou presque, au Québec.

Avec les autres groupes membres du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE), le MAC de Montréal compte reprendre le combat, au cours des prochaines semaines et des prochains mois et avec l'appui de tous ses membres, pour faire valoir la nécessité d'un régime d'assurance-chômage complet et universel, qui réponde aux besoins de tous ceux et celles qui se retrouvent sans travail.

Quoi de neuf à l'assurance-chômage?

Des délais toujours aussi inacceptables

Avec la crise et l'augmentation fulgurante du nombre de chômeurs et chômeuses, les multiples déficiences du régime apparaissent encore plus crûment. Les délais dans le traitement des demandes causent toujours un tas d'ennuis aux prestataires. Même si la Commission de l'assurance-chômage s'engage à traiter les demandes et à verser un premier chèque dans un délai de 28 jours, il arrive encore trop souvent que certaines doivent attendre, parfois jusqu'à deux mois, avant d'avoir une décision. Et quand celle-ci est négative, cela retarde d'autant les procédures d'appel. Si bien que cela peut prendre des mois avant de voir la couleur de notre argent... Vous trouverez, sur le site Web du MAC (macmtl.qc.ca), la liste de quelques adresses utiles pour faire savoir votre mécontentement. N'hésitez pas à vous en servir!

Maximum assurable et taux de prestations 2010

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la rémunération maximum assurable en assurance-chômage

Le témoignage d'une membre

Saint-Hubert, le 21 janvier 2010

Bonjour,

À vous tous qui formez cette merveilleuse organisation, pour votre temps, votre patience et votre fidélité envers ceux qui comme moi, nous sentons mal protégés, un immense merci!, du fond du cœur.

Je suis une des « chanceuses » qui ont dû faire appel à vous, une survivante d'un système dans lequel des gens profitent de leur pouvoir pour causer le plus de dégâts possibles dans la vie d'une personne sans histoire. Malgré leur pouvoir et leur arrogance, pour une fois, justice a été rendue. Finalement, ma cause a été gagnée, j'ai reçu tout ce à quoi je m'attendais...

Je suis reconnaissante pour tout ce que vous avez fait pour moi; suite à ma victoire au conseil arbitral, je n'ai pas eu besoin d'aller plus loin. Merci, M^e Marotte, pour le travail accompli, pour cette première et si importante victoire.

Ma gratitude va du plus profond de mon âme; tout l'argent du monde ne

pourra compenser le temps, les larmes, le chagrin, les moments de doute et de désespoir, l'angoisse de ce que peut m'apporter l'avenir et la perte de mon estime de soi (qui peut prendre des années à construire). Grâce à ma foi en Dieu, à des organismes comme vous, à ma famille et mes amis qui m'ont soutenue, j'ai pu passer au travers, mais ça n'a pas été facile.

Aujourd'hui, c'est le moment d'apporter mon grain de sel et de vous faire part de ma satisfaction; vous m'avez donné l'opportunité de me faire entendre et de pouvoir me défendre contre un système que j'ignorais complètement. Ce petit don est ma contribution pour que des personnes vulnérables comme moi aient les mêmes chances que j'ai eues grâce à vous. Bravo au MAC de Montréal! Encore mille mercis!

Luby Castro

Une immense merci à Mme Castro et à tous nos membres qui soutiennent notre action!

Le MAC de Montréal

est de 43 200\$. Par conséquent, le taux de prestations hebdomadaire maximum qu'une prestataire peut recevoir est de 457\$.

En cas de litige, consultez!

Concernant des questions délicates pouvant éventuellement déboucher sur un litige, contactez un groupe de défense! Que ce soit par incompétence, mauvaise foi, paresse ou on ne sait quoi, reste qu'encore plein de gens se font dire n'importe quoi par des agents, avec comme résultat des petits, moyens et gros problèmes! Soyez vigilant. Si vous devez contacter la Commission, prenez les noms des agents avec qui vous parlez, la date, l'heure, ce qu'ils vous ont dit et ce que vous leur avez dit.

Au sujet de la lettre d'appel au conseil arbitral

Contrairement à ce que prétendent certains fonctionnaires (agents) de la Commission, vous n'êtes pas obligé d'utiliser le formulaire-maison du ministère pour porter en appel une décision au conseil arbitral. Nous vous déconseillons cette voie. Nous

vous suggérons, sauf exception, d'en dire (écrire!) le moins possible et de garder tous vos arguments pour la cour, qui est un tribunal indépendant.

Il est possible que suite à la réception de votre appel par la Commission, un agent vous contacte pour obtenir un surplus d'information concernant votre contestation. Sachez que rien ne vous oblige à ajouter quoi que ce soit suite à votre appel au conseil arbitral. À moins d'avis contraire, nous vous déconseillons de fournir toute autre information concernant le(s) litige(s) porté(s) en appel. Tout ce que vous dites pourra être retenu contre vous. Cela dit, c'est à vous que revient la décision de donner ou non des informations supplémentaires à la Commission.

Ne vous laissez pas intimider. En cas de problème, faites valoir vos droits et si le problème persiste, contactez-nous!

À noter qu'un modèle de lettre d'appel est disponible sur notre site Web (macmtl.qc.ca).

Natacha Binsse-Masse (1976-2009)

La famille du MAC de Montréal vit un grand deuil. Notre collègue et grande militante Natacha est décédée le jeudi 26 novembre 2009. Elle n'avait que 33 ans et beaucoup de projets en chantier.

Natacha est arrivée en renfort au MAC en mars 2006. Toutes les personnes impliquées dans l'organisme ont reconnu immédiatement en elle une détermination hors du commun afin de combattre les inégalités sociales. Autant devant les tribunaux, lors des sessions d'information ou dans les dossiers d'action politique et de mobilisation sociale, son travail était apprécié de tous et toutes. Elle était jusqu'au début de sa maladie, notre intervenante auprès des personnes immigrantes dans le cadre du programme de francisation.

Dans son rôle de militante, elle a travaillé au comité de mobilisation (dossier noir sur l'assurance-chômage à l'automne 2006), elle a collaboré à l'écriture de la brochure *Conseils pratiques aux chômeurs et chômeuses* (édition 2006), sortait sa plume pour défendre la cause des personnes exclues par le biais de L'INFOMAC, notre journal d'information. Natacha était de toutes nos activités de mobilisation, manifestations, soirées d'information ou assemblées de membres.

Diplômée du département des sciences juridiques de l'UQAM, Natacha était avocate au sein de l'étude Ouellet, Nadon et associés où elle pratiquait le droit relié au logement, à la sécurité sociale et celui de la liberté d'expression, d'association et de réunion. Elle était chargée de cours à l'UQAM et avocate à la *Clinique internationale de défense des droits humains de l'UQAM*. Conseillère juridique du *Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal* (RAPSIM), Natacha était impliquée dans de nombreux organismes communautaires comme le *Comité des personnes atteintes du VIH* (CPAVIH), *Pro Bono, Stella*, le *Réseau alternatif et communautaire des organismes en santé mentale* (RACOR), la *Clinique juridique de l'UQAM* et la *Ligue des droits et libertés*. Au niveau international, Natacha a milité au sein du *Centre International des*

Ressources Juridiques (CIRJ), à l'*Association Thémis* (France) et au *Mouvement burkinabé des droits de l'homme et des peuples* (MBDHP). Sa maladie a freiné plusieurs projets déjà en cours comme un recours collectif contre la Ville de Montréal, sur les arrestations massives lors d'une manifestation contre l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en juillet 2003, des dossiers sur l'aide sociale, le logement. Elle avait entamé un doctorat en droit à l'Université d'Ottawa.

Le MAC perd une grande collaboratrice, le milieu communautaire perd un phare, une battante, une force vive. Son sens du devoir, sa passion et son dynamisme doivent nous inspirer. Plusieurs d'entre nous perdent une amie, souvent une confidente attentive. Sa générosité nous manque déjà. Toutes les personnes impliquées au MAC offrent à sa maman Lisa, son papa Jean-Serge et à son frère Yan nos plus sincères condoléances.

*Jean Sansregret
pour toute l'équipe du MAC de Montréal*



Les consultations de Sam Hamad : le discours du trône!

Par l'Organisation populaire des droits sociaux de la région de Montréal (OPDS)

Les consultations pour le 2^e Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, faussement nommées : *Les rendez-vous de la solidarité*, sont un leurre. On ne peut pas parler de consultation quand on n'est pas entendu, quand le champ est limité à la vision du gouvernement, que les questions sont posées d'avance, que le débat fait abstraction du rôle central du gouvernement et que les dés sont pipés. Sam Hamad trompe la population avec ses sorties médiatiques de lutte contre la pauvreté alors qu'il s'en torché, des pauvres.

À preuve, la nouvelle loi d'aide sociale, la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*, adoptée le 15 juin 2005, où le gouvernement Charest a mis en place un régime basé sur l'arbitraire, la morale, la charité publique et le travail à rabais. Ce fut le retour aux années 1930 et la fin de l'aide sociale en tant que régime fondé sur le droit.

Le gouvernement a créé plusieurs catégories de pauvres. Il nous divise en bons, mauvais et meilleurs. Il a appauvri les uns au détriment des autres et continue de mettre en place des mesures qui affament le plus grand nombre. Les personnes pauvres sont touchées par les compressions budgétaires des programmes sociaux et par les augmentations de tarifs de toutes sortes. Le gouvernement se donne bonne presse avec le *Pacte pour l'emploi* mais dans les faits, il subventionne les entreprises privées.

Les personnes assistées sociales, les personnes sans emploi et celles travaillant au salaire minimum s'appauvrissent de plus en plus. Elles doivent vivre dans des logements trop chers, souvent dans des conditions indécentes, courir les banques alimentaires et les comptoirs de vêtements, se

déplacer à pied, etc. Bref, elles sont privées de l'essentiel et leur quotidien est entièrement occupé à survivre.

Le gouvernement parle de lutte à la pauvreté et de consultations seulement pour bien paraître alors qu'il a déjà fait ses choix :

- o enrichir les plus riches en baissant leurs impôts à coups de milliards;

- o laisser une minorité de crosseurs, d'escrocs et de profiteurs en cravate voler le bien commun et s'engraisser financièrement aux dépens de la majorité;

- o louer les patrons et souscrire à leurs gros salaires et leurs gros bonus;

- o réduire les programmes sociaux et confier leur gestion aux fondations privées;

- o augmenter les tarifs des services publics ou tarifier ceux qui étaient gratuits;

- o s'acoquiner avec le privé pour qu'il s'approprie nos ressources et nos biens.

Un seul choix s'impose pour l'OPDS : un revenu de citoyenneté inconditionnel et universel, atteignant le seuil de faible revenu selon Statistique Canada (22 171\$, en 2008, pour une personne seule).

Le revenu de citoyenneté mettrait fin à l'inégalité dans l'accès aux biens premiers, à la prolifération des programmes sociaux, aux contrôles et au harcèlement des fonctionnaires; ce serait la fin des programmes d'insertion, de réinsertion, du *workfare* et des emplois bidons et aussi, des préjugés d'une grande partie de la société face aux personnes assistées sociales.



Cette mesure permettrait la réalisation du droit social et de l'ensemble de nos droits, la liberté dans le choix du travail, la possibilité de se réaliser autrement que par le travail, la réduction des coûts reliés à la marginalité, l'autonomie des femmes et la réoccupation de l'ensemble du territoire du Québec et la revitalisation des quartiers urbains sans gentrification.

La richesse doit être partagée!

Le 23 novembre dernier, le MAC de Montréal a participé à deux manifestations - l'une à 7h30 le matin, et l'autre à 11h00. Ce jour-là, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (sic), Sam Hamad, tenait une consultation sur son plan de lutte à la pauvreté. Ce « plan », qui n'en est pas vraiment un, ne contient aucune mesure significative pour s'attaquer de front au problème qu'il est censé combattre. De plus, la consultation organisée par le ministre n'était réservée qu'à quelques groupes triés sur le volet. Plusieurs groupes communautaires, dont la TROVEP de Montréal, le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal, la Table régionale des centres de femmes de Montréal/Laval et le Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal, ont donc organisé une manifestation à l'heure du lunch, devant l'hôtel où se déroulait la consultation. Un peu plus tôt, une quarantaine de personnes ont aussi répondu à l'appel de l'Organisation populaire des droits sociaux de la région de Montréal (OPDS) et accueilli les participantes et participants comme il convenait de le faire, en leur distribuant le communiqué ci-contre.

En 2007, au Québec, les 20% de ménages (familles ou personnes seules) les plus pauvres avaient un revenu disponible moyen (après impôt) de 12 737\$ alors que les 20% de ménages les plus riches avaient un revenu disponible moyen de 103 200\$. Ces plus riches s'accaparent de 42,9% de l'ensemble des revenus, alors que les plus pauvres vivent avec 5,3% des revenus. (Source : Institut de la statistique du Québec)

En 2007, au Québec, 2,5 millions de personnes vivaient avec un revenu disponible (après impôt) de moins de 20 000\$ par année; c'est 41,6% des hommes et des femmes ayant un revenu.

CE N'EST PAS NOTRE CRISE, MAIS C'EST NOUS QUI LA PAYONS!

Manifeste des sans-emplois contre une crise qui n'est pas la leur

Pendant des années, on nous a dit et répété que l'on vivait dans un monde idéal, que le système dans lequel on vit était le meilleur qu'on puisse imaginer et que de toute façon, il n'y avait pas d'autre alternative. Pourtant, on savait bien que ce n'était pas vrai. On savait qu'il y avait trop de gens qui souffraient du chômage et de l'exclusion sociale. On se doutait bien qu'on ne pourrait continuer indéfiniment à voir la machine s'emballer et qu'elle finirait par frapper un mur.

Ce mur, c'est la crise qui nous est tombée dessus. Cette crise, on nous l'a présentée comme un simple accident de parcours, le résultat d'erreurs commises par quelques institutions ou individus : certaines banques un peu trop rapaces, quelques prêteurs immobiliers aventureux, etc. Encore là, on nous a menti!

En fait, la crise actuelle est le résultat de dynamiques inhérentes au système capitaliste et plus particulièrement, des contradictions de la finance internationale au 20^e siècle. Elle est symptomatique de l'échec d'un système qui repose sur l'exclusion des travailleurs et des travailleuses des processus décisionnels politiques et économiques. Un système qui n'en a que pour les profits d'une poignée qui s'enrichit continuellement sur le dos des autres, qui voient de leur côté leurs conditions de vie se durcir sans cesse.

En jonglant avec les statistiques et en les citant hors contexte, on commence ces jours-ci à nous parler d'une supposée « relance » et d'une sortie de crise prochaine, comme si celle-ci n'avait été qu'un mauvais moment à passer. Mais de quelle relance parle-t-on? Certinement pas celle de l'emploi ou des salaires! La seule relance envisagée par les grands bonzes qui mènent le pays et leurs économistes de service, c'est celle des profits, de la consommation tous azimuts et de l'endettement : on espère que la machine va simplement « repartir comme avant ».

Pour les chômeuses et chômeurs, pour les milliers de travailleuses et de travailleurs qui ont perdu et perdent leur emploi, la crise n'a fait qu'empirer une situation déjà difficile. Elle signifie une plus grande pauvreté et une augmentation de la précarité du travail.

Déjà, avant la crise, une majorité de travailleuses et travailleurs n'avait pas accès aux prestations d'assurance-chômage en cas de perte d'emploi. Présentement, ce sont pas moins de 56% des chômeuses et chômeurs qui sont exclues du régime; cela, alors que la crise nous rentre dedans et que les surplus à la caisse de l'assurance-chômage se comptent en milliards de dollars!



Depuis 20 ans, les gouvernements ont tout fait pour détruire le régime d'assurance-chômage que nous avons obtenu au milieu du siècle dernier grâce à de dures luttes. Au début des années 1990, au moment de la dernière récession d'envergure, il y avait encore 83% des chômeuses et chômeurs qui avaient droit aux prestations. Mais d'un système censé être universel, les conditions d'admissibilité et les règles du régime font désormais en sorte que la majorité des cotisantes et cotisants est laissée sur le pavé. Et la minorité qui réussit à avoir accès au régime doit composer avec une durée des prestations réduite, un montant insuffisant, des délais interminables et toutes sortes d'embûches administratives.

La crise actuelle fait ressortir encore plus clairement les déficiences du

régime et la nécessité d'une réforme en profondeur, et pas seulement quelques petites « réformettes » temporaires qui sont là pour donner l'impression qu'on s'intéresse aux chômeuses et chômeurs.

Ce n'est pas notre crise, mais c'est nous qui la payons!

Les effets de la crise se font sentir au Canada comme dans le reste du monde. Partout, ce sont les travailleuses, les travailleurs, les sans-emplois et les plus pauvres qui écopent. À l'échelle planétaire, le Bureau international du travail estime le nombre de chômeuses et de chômeurs à plus de 240 millions. Le même organisme calcule que le nombre de travailleuses et travailleurs pauvres, qui rapportent moins de 2\$ par personne et par jour dans leurs familles respectives, pourrait bientôt atteindre 1,4 milliard, soit près de 45% de la population active mondiale ayant un emploi.

Au Canada, le nombre de prestataires d'assurance-chômage se chiffrait à près de 800 000 en novembre 2009 - une augmentation de près de 75% sur 18 mois. Il s'agit du nombre le plus élevé depuis que le gouvernement compile ce type de données (1997). Et là, on ne parle que de celles et ceux qui ont réussi à en avoir...

Les pertes d'emplois dans le secteur privé, en particulier dans les secteurs de la fabrication et la construction qui offrent souvent les meilleurs jobs, ont pris l'allure d'une hécatombe. D'octobre 2008 à juillet 2009, ce sont pas moins de 436 000 emplois qui y sont disparus. La seule « création d'emplois » qui se fait, ce sont des jobs comme travailleurs autonomes ou à temps partiel, précaires et moins payants, dans des secteurs comme les services.

Pour les travailleuses, les travailleurs et les sans-emplois, la crise se fait sentir de bien d'autres façons. Partout, on exige de nous des reculs salariaux, des

coups dans les fonds de pension, et encore plus de flexibilité. Celles et ceux qui restent après une vague de mises-à-pied doivent travailler pour deux. Il faut être prêt à travailler n'importe où, n'importe quand, n'importe comment - cela, pour des salaires toujours plus bas! Et pendant ce temps, le coût de la vie ne cesse d'augmenter, quoiqu'en disent ceux qui nous parlent de « déflation ». Ainsi, depuis le début de la crise en septembre 2008, le coût du panier d'épicerie a augmenté de plus de 4%. Pas étonnant que l'endettement des ménages atteigne un sommet historique et qu'il y ait de plus en plus de gens contraints de faire appel aux banques alimentaires.

Tout cela contribue à accroître les inégalités qui existaient déjà. Plus personne n'est à l'abri du chômage et de la précarité. Bref, on se retrouve dans une situation où bizarrement, ce sont ceux et celles qui ne sont pas responsables de la crise qui doivent en porter le plus lourd fardeau. Il y a quelque chose de profondément vicié dans un système où celles et ceux qui produisent toutes les richesses sont celles et ceux qui écochent le plus, alors que les autres qui se contentent d'engranger leurs bénéfices trouvent le moyen de s'en sortir.

Des « solutions » qui ont l'air de tours de passe-passe

Avec leurs plans de relance, l'objectif des gouvernements est de revenir au plus vite à la situation qui prévalait avant la crise, au même vieux système qu'on a toujours connu, alors que c'est justement ce système-là qui l'a produite. Pour sortir de la crise, les gouvernements ont décidé de venir en aide à ceux-là même qui l'ont créée, plutôt qu'à celles et ceux qui la subissent. Alors que pendant des années, on nous a dit qu'il n'y avait pas d'argent pour investir dans les services publics comme la santé et l'éducation, il n'y a maintenant plus de limite à l'utilisation des fonds publics pour venir en aide au grand capital. C'est drôle, mais il n'est plus question de « déficit zéro » quand vient le temps de sauver la peau des bandits à cravate et de leurs institutions!

Les gouvernements veulent maintenir le statu quo, mais pas nécessairement

pour tout le monde. Le statu quo qu'ils privilégient, c'est celui des plus riches. Pour ces derniers, l'après-crise, ce sera *business as usual*. Mais pour la majorité de la population, on réserve les pires attaques aux conditions de vie et de travail. On l'a bien vu avec le plan de relance des trois grands de l'auto, où le gouvernement conservateur de Stephen Harper a profité du fait qu'il allait accorder des sommes faramineuses à GM pour exiger des syndicats qu'ils renégocient à la baisse leurs conventions collectives - cela, deux fois plutôt qu'une.

En ce qui concerne l'assurance-chômage, c'est la même logique qui prévaut. Après des décennies de coupures, le gouvernement Harper a annoncé de petits assouplissements, des mesures temporaires et spécifiques comme la prolongation de cinq semaines de la durée des prestations ou encore l'aide à la formation, mais qui ne règlent en rien le problème d'accessibilité au régime. Le projet de loi C-50, adopté l'automne dernier avec l'appui honteux du NPD, est même venu accentuer les déficiences du régime, en renforçant notamment les préjugés contre les « mauvais chômeurs » - ceux et celles qui ont été victimes du chômage trop souvent au cours des cinq dernières années et qui n'ont pas droit à la prolongation des prestations.

Même si certains ténors du patronat ont évoqué l'idée que le régime devrait peut-être être bonifié afin que les centaines de milliers de gens qui perdent leur emploi puissent quand même participer au cycle de la consommation et contribuer à une éventuelle relance, les conservateurs ne veulent pas en entendre parler. Harper et sa bande savent que le régime actuel d'assurance-chômage a fort bien servi les intérêts du grand capital, en forçant les travailleuses et travailleurs à accepter des conditions de travail à la baisse, et ils tiennent à ce que ça reste comme ça une fois que la crise sera passée.

De son côté, l'opposition libérale a organisé un gros « show de boucane » au printemps dernier en exigeant du gouvernement Harper l'établissement d'une norme unique d'admissibilité pour toute personne ayant accumulé 360 heures assurables. Le chef du Parti libéral, Michael Ignatieff, ne l'a toutefois proposé que comme une mesure temporaire, qui ne devrait rester en vigueur que pour la durée de la crise.

Mais alors qu'il était en position de faire tomber le gouvernement Harper et d'obtenir gain de cause pour les sans-emplois, le chef libéral s'est finalement écrasé, en troquant sa revendication déjà insuffisante contre la mise sur pied d'un comité bipartite, où libéraux et conservateurs étaient supposés s'entendre sur



une proposition de « bonification » du régime. Sauf que pendant ce temps-là, le temps a passé, la crise s'est poursuivie, le nombre de chômeuses et chômeurs a continué d'augmenter, mais la majorité se voit toujours exclue du régime.

Il est clair que la solution aux problèmes que l'on vit ne se trouve pas du côté des partis politiques qui se font la lutte pour obtenir nos votes. C'est à nous de déterminer quels sont nos besoins, nos revendications et de s'organiser pour les gagner.

Ce pourquoi nous luttons

À chaque fois qu'un groupe social, que des travailleuses, des travailleurs, des étudiantes, des étudiants ou des sans-emplois se battent pour faire valoir leurs droits, les gouvernements et les chefs d'entreprise répondent que la rivière est à sec, que l'État n'a pas assez d'argent pour satisfaire leurs revendications et qu'il ne faut surtout pas encourir de déficit (sic). Avec la crise, on voit bien que tout ce discours était de la frime : les gouvernements savent toujours où trouver l'argent quand ils en ont besoin. De fait, ils n'hésitent jamais à fouiller dans nos poches pour subventionner les banques et les grandes entreprises. Celles-ci ne se gênent pas pour exiger de l'aide, alors pourquoi nous on se gênerait pour exiger le droit de travailler et de vivre dignement?

La crise actuelle nous touche de multiples façons. Il faut donc mettre de l'avant des revendications qui répondent à nos besoins à toutes et à tous. Nous avons le droit de vivre, et non seulement de survivre! C'est pourquoi nous devons lutter immédiatement pour :

o **Un revenu décent pour tout le monde, et sans condition.** Cela inclut l'augmentation immédiate des prestations de tous les régimes de soutien du revenu pour qu'elles atteignent au moins le seuil de pauvreté. Les reculs salariaux, c'est assez! Luttons pour la pleine indexation au coût de la vie de tous les salaires ouvriers!

o **Le droit à un travail épanouissant, qui nous permette de vivre décemment et qui réponde à nos aspirations.** Et à défaut d'un tel travail, un régime d'assurance-chômage universel et complet, qui réponde aux besoins de toutes les personnes sans emploi.

Pour ce faire, le MASSE (Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi) propose :

- o Un seuil unique d'admissibilité de 350 heures.
- o Un plancher minimum de 35 semaines de prestations.
- o Un taux de prestations d'au moins 60%.
- o L'abolition des exclusions de plus de six semaines.

L'heure est à la solidarité et à la lutte!

Il est temps que l'on rompe avec le pessimisme et le fatalisme qui caractérisent trop souvent les divers mouvements sociaux. Quand on ne fait rien, on ne gagne rien, et cela ne profite qu'à ceux qui en ont déjà bien assez!

On a besoin d'un mouvement qui prenne l'offensive et qui se batte pour les besoins des travailleuses, des travailleurs et des sans-emplois. Ça ne sert à rien d'espérer que d'autres le fassent à notre place : c'est à nous de prendre notre sort en mains et de construire notre propre mouvement de lutte pour faire avancer nos revendications, comme l'ont fait les milliers de chômeurs qui se sont joints à la Marche sur Ottawa il y a 75 ans.

C'est ce que propose le **Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi**. Que dans cette année 2010 où l'on nous promet la « fin de la crise », et toute l'année durant, nous manifestions notre solidarité, entre toutes celles



o **Pour une éducation publique, gratuite, laïque, de qualité, accessible et non-discriminatoire.** Nous nous opposons notamment à toute hausse des frais de scolarité et des frais afférents imposés par les institutions scolaires.

o **Un logement pour toutes et tous! Le logement est un droit inaliénable.** Non aux expulsions de locataires, luttons pour un réinvestissement massif dans le logement social!

et tous ceux qui en sont victimes : les travailleuses et travailleurs que l'on disait « privilégiés » parce qu'ils avaient des jobs qu'on pensait stables et plus payantes; les femmes qui se tuent à l'ouvrage et les jeunes qui sont « barouettés » d'un emploi précaire à un autre; les chômeuses, les chômeurs et les personnes assistées sociales, qu'un certain discours ose encore présenter comme des « profiteurs », alors que les vrais profiteurs, qui sont parfois aussi de vrais bandits, se pavent dans leurs restaurants de luxe et leurs bureaux feutrés.

On a besoin de tisser des liens de solidarité durables entre tous les groupes qui défendent nos intérêts. Il faut unir nos forces, au Québec et dans l'ensemble du Canada, occuper toutes les tribunes pour promouvoir nos revendications, sortir dans la rue, se faire voir et se faire entendre et pourquoi pas?, ébranler le train-train quotidien de ceux pour qui la crise n'est qu'une autre bonne « opportunité d'affaires ».

Aucune solution durable ne peut venir du pouvoir capitaliste en place. C'est à nous d'agir pour prendre en main le contrôle de l'économie et de ce qui nous appartient. Plutôt que d'attendre un salut qui ne viendra jamais lors d'une prochaine élection, on doit mettre de l'avant nos revendications et agir maintenant.

Les actions que nous mènerons donneront le signal, à toutes celles et tous ceux qui voudront bien l'entendre, à l'effet que *le temps de mordre* est arrivé et qu'on a bien l'intention de se battre pour vivre et travailler dignement!

Leur crise, on ne la paiera pas!



Nos souliers sont usés,
l'assurance-chômage est amputée

Le 18 mai 2010

13h30

**Rassemblement au parc Émilie
Gamelin
Métro Berri-UQAM (Montréal)**

**Amenez une vieille
paire de chaussures**



En 1935, le taux de chômage atteint un sommet inégalé au Canada. Les **sans-emploi** sillonnent le pays à dos de train pour trouver du travail. Le gouvernement met alors sur pied des camps de travail. Ces sans-emploi s'organiseront et lanceront, le 4 avril 1935, une **grève générale** dans les camps.

Ils organiseront une **Marche vers Ottawa** pour réclamer, un programme d'Assurance-Chômage. Cette Marche sera réprimée dans le sang à Regina, le 1^{er} juillet. Cette mobilisation, forte de l'appui de la population, mènera au premier programme d'Assurance-Chômage du Canada en 1940.

Ces dernières années, de nombreuses réformes ont eu comme conséquences de diminuer l'accès à des prestations d'assurance-chômage, la durée des prestations et le montant versé aux travailleurs en chômage. Ainsi, selon les chiffres mêmes des Ressources Humaines Canada, seulement 45% des travailleurs et travailleuses québécoisEs se qualifient pour recevoir des prestations de chômage en cas de besoin comparativement à 81% en 1990. Ces décisions, qui ont eu des impacts importants sur l'appauvrissement de la population, violent le droit à la dignité et freinent le développement régional et social.

Soulignons cette année, le 75^{ième} anniversaire de cette Marche et **luttons** afin de conserver ces acquis, si chèrement obtenus.

**En leur mémoire, nous procéderons au
lancement du**

MANIFESTE DU



Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi
tél: 514-524-2226
masse@lemasse.org

RÉFÉRENCES :

Bureau international du travail, *Le chômage, le nombre de travailleurs pauvres et l'emploi vulnérable vont considérablement augmenter du fait de la crise économique mondiale* (communiqué de presse), le 28 janvier 2009. En ligne : http://www.ilo.org/global/About_the_ILO/Media_and_public_information/Press_releases/lang--fr/WCMS_101465/index.htm.

Statistique Canada, « Dernier communiqué de l'Enquête sur la population active (EPA) », *Le Quotidien*, le 7 août 2009. En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/subjects-sujets/labour-travail/lfs-epa/lfs-epa-fra.htm>.

Statistique Canada, « Assurance-emploi », *Le Quotidien*, le vendredi 22 janvier 2010. En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/100122/dq100122b-fra.htm>.

Marilou Séguin, « Les banques alimentaires crient au secours », *ruefrontenac.com*, le 1^{er} juin 2009. En ligne : <http://ruefrontenac.com/nouvelles-generales/societe/6161-banques-alimentaires>.

Avec l'augmentation du taux de chômage, qu'en est-il des travailleuses et des travailleurs qui restent en emploi?

Par José Bazin

Les journaux télévisés en ont parlé, les quotidiens en ont fait leur une : « 25 suicides chez France Télécom en 18 mois! »; un technicien se poignarde en réunion, une salariée se défenestre de son bureau, un cadre de 51 ans met fin à ses jours en accusant dans une lettre « l'urgence permanente et la surcharge de travail », et c'est sans parler des 13 tentatives ratées. Une vraie épidémie dans cette grosse compagnie qui est passée de 130 000 employés à « seulement » 102 000 aujourd'hui.

On nous parle de problèmes d'organisation, de mobilité de la main-d'œuvre, de vexation de la part des patrons, de vulnérabilité psychologique, etc. Ne pourrions-nous pas parler du stress de ceux qui restent après le départ de 28 000 de leurs confrères de travail? Difficile à dire pour nous qui sommes de l'autre côté de l'Atlantique. Par contre, une chose est certaine : la crise économique a un impact sur le stress des travailleurs qui restent en emploi. Les universitaires donnent même un nom à ce phénomène : « le syndrome du survivant ».

Alors que des employés voient leurs confrères perdre leur emploi et que le taux de chômage augmente, ceux qui restent voient souvent la pression s'intensifier pour maintenir la productivité. De plus, la peur de ne pas trouver un nouvel emploi augmente le stress. Saleema, employée dans une petite organisation, nous dit : « On vire tous fous, car il ne faut surtout pas dire non et perdre son emploi. » C'est un sentiment partagé par un nombre de plus en plus grand de salariés au fur et à mesure que la crise de l'emploi s'aggrave. Poussé à son extrême, le stress mène au suicide.

Pour Christophe Dejours, co-auteur de *Suicide et travail : Que faire?*, « imputer les suicides à la seule vulnérabilité psychologique, c'est comme si on voulait faire croire que la mort par paludisme était seulement due à la vulnérabilité biologique de certains individus et non aux eaux stagnantes infestées de moustiques »¹. Le professeur Dejours démontre

que les travailleurs qui sont isolés dans leurs tâches sont plus sujets au stress en général et ce, au-delà de la question du suicide. Pour lui, il est urgent de revenir au support du groupe, de revenir au collectif face à l'isolement individualisé.

Dans un même ordre d'idée, Daniel, enseignant au secondaire, nous dit que « vous pensez que d'être syndiqué vous met à l'abri de tout? Non, vous avez tort, mais pensez à la force que le groupe a par rapport à l'individu seul. » Le collectif peut prendre bien d'autres formes que la syndicalisation et cette dernière n'est pas une panacée, mais l'idée derrière cette phrase est que face à la crise économique, le regroupement est urgent.



Quelle est la cause de ce stress au travail? Nous avons vu ces dernières années une augmentation du nombre des maladies professionnelles liées au stress et ce, même en temps de prospérité économique. La crise va peser directement sur le travailleur isolé.

Depuis la première crise du système économique capitaliste en 1825 (et même avant), les travailleuses et les travailleurs qui gardent leur emploi sont victimes de maladies liées à leur travail. Durant la période de la révolution industrielle, on parlait de travail éreintant, de cadence accélérée, de problèmes pulmonaires liés aux différents produits utilisés dans les usines et les mines ainsi que de très nombreux accidents de travail causant amputations et souvent la mort prématurée des prolétaires.

Karl Marx disait que pour assurer son profit, « la production capitaliste, qui est

essentiellement production de plus-value, absorption de travail extra (...) impose la détérioration de la force de travail de l'homme en la privant de ses conditions normales de fonctionnement et de développement, soit au physique, soit au moral - elle produit l'épuisement et la mort précoce de cette force »². Le monde du travail a changé depuis l'époque de Marx et les chantres du capitalisme nous disent que maintenant nous avons bien évolué et tout cela n'existe plus (et pourtant la classe ouvrière compte encore de nos jours de nombreux accidentés du travail à chaque année). En fait, les maux qui affectent les travailleuses et les travailleurs ont bien changé, mais les maladies professionnelles sont tout aussi nombreuses qu'en 1825. Nous le redemandons : quelle est la cause de ce stress au travail? Avec Marx, nous pouvons répondre sans peur de se tromper qu'aujourd'hui encore, c'est le profit qui est la cause de ces maladies professionnelles et avec lui l'intensification, l'isolement et les conditions de travail qui poussent à ces épuisements. Même les gouvernements et les organisations à but non lucratif s'y sont mis, la rentabilité dicte les conditions de travail qui se détériorent de plus en plus.

Alors en temps de crise, qu'en est-il des travailleuses et des travailleurs qui restent en emploi? Plusieurs ont peur de perdre leur emploi, s'épuisent au travail, deviennent malades et certains en meurent. Le rapport de force face au patronat est d'autant plus diminué que la compétition est grande entre les chercheurs d'emploi qui se « battent » pour les postes qui restent et s'isolent les uns des autres. Ainsi, qu'on perde son emploi ou qu'on le garde, la crise ne profite pas aux prolétaires et elle nous rend malade!

¹ DEJOURS, Christophe, « Suicides au travail : les racines du mal - Contre l'isolement, l'urgence du collectif », article paru dans *Le Monde*, édition du 26/09/09.

² MARX, Karl, *Le Capital*, Éditions du progrès, Livre I, chap. X. p.258.

S'impliquer, qu'ossa donne?

Par le comité de mobilisation
du MAC de Montréal

Le 1^{er} avril prochain aura lieu une journée nationale d'action contre le gouvernement Charest (détails en page 16). Cet événement est organisé par la *Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics*, qui regroupe une quarantaine d'organisations communautaires, étudiantes, syndicales, féministes, populaires et écologistes ayant des assises dans toutes les régions du Québec.

Ce mouvement tentera de faire reculer le gouvernement qui prévoit hausser les tarifs, compresser les dépenses dans les programmes sociaux de même qu'augmenter la TVQ pour combler les déficits accumulés pendant la crise économique. La mobilisation du plus grand nombre de personnes est essentielle si nous voulons signifier au gouvernement combien nous tenons à nos services publics et que nous ne sommes ni impassibles ni passifs face à ces compressions.

Vous avez sûrement entendu parler de la « Rencontre économique 2010 » qui portait sur l'avenir économique du Québec. Le gouvernement Charest a organisé cette réunion avec un groupe très sélect d'invités pour, d'une part, trouver une solution quant au déficit annuel de 4,7 milliards de dollars et une dette publique très importante et d'autre part, pour dégager une priorité parmi toutes les suggestions proposées lors de cette rencontre. Cependant, nous savons tous que le gouvernement et ses acolytes ne suggéreront jamais de solutions qui iraient à l'encontre de leurs préoccupations qui sont, comme vous vous en doutez bien, leur bien-être et le maintien de leurs privilèges.

Mentionnons qu'aucun groupe de la *Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics* n'était invité. D'ailleurs, aucun groupe communautaire plus critique envers les décisions gouvernementales, comme le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) ou le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), n'était invité. Par conséquent, ces groupes n'ont pas eu d'autre choix que de faire valoir leurs préoccupations à l'extérieur. Nous n'allons tout de même pas laisser nos dirigeantes saboter ce que nos parents et grands-parents ont bâti.

Il va sans dire que la « Rencontre économique 2010 » n'était en fait qu'un prétexte pour justifier et faire passer des solutions déjà toutes trouvées et même

publiées depuis fort longtemps. D'ailleurs, tout indique que le gouvernement va aboutir aux solutions suivantes : privatisation de plusieurs organismes publics, réduction des services, compressions dans les dépenses, hausse des frais et des tarifs résidentiels comme l'électricité, l'eau et la cueillette des ordures, hausse des frais d'administration dans les établissements de la santé et des services sociaux, de l'éducation, des garderies, des transports collectifs, etc. Pas nouveau que tout cela!

On pourrait même ajouter que majoritairement, les invités de monsieur Charest s'accordaient pour diminuer l'impôt sur le revenu des contribuables - la meilleure manière, selon eux, de « créer de la richesse » (puisque les gens auront enfin les moyens de dépenser). Les partisans de cette solution prétendent même que le gel des tarifs des divers services serait une

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement envisage de réduire nos services et augmenter les taxes d'accise (taxes qu'on ne voit pas comme pour l'essence, les cigarettes et l'alcool) : il y a eu l'idée d'un *ticket modérateur* dans les hôpitaux, le péage aux autoroutes, la taxe de vente sur les produits de luxe, et j'en passe. Nos illustres spécialistes se voulaient rassurants en expliquant que les personnes à faible revenu ne seraient pas vraiment touchées, puisqu'elles recevraient une ristourne comparable à la TPS ou à la TVQ. Cependant, pour recevoir ladite ristourne, il faut être très très pauvre parce que selon le gouvernement, on est vite « riche » et de ce fait, on se voit refuser une ristourne ou un service puisqu'on est considéré comme étant à l'aise.

Des solutions, nous aussi on en a!

Mais revenons à la « Rencontre économique 2010 » et voyons, si les membres de la Coalition avaient été invités, les solutions qu'ils auraient proposées : au lieu d'augmenter les frais et les tarifs, de couper dans les programmes sociaux et de privatiser les services publics, le gouvernement devrait instaurer une fiscalité progressive et faire la lutte à l'évitement et l'évasion fiscaux. Aussi, pourquoi ne pas ajouter au moins un palier d'imposition pour les contribuables à haut revenu? Pourquoi ne pas prévoir un impôt minimal pour les entreprises, dans l'objectif de freiner les pertes de revenu dues à l'évitement fiscal des entreprises? Pourquoi ne pas réduire ou même abolir des exemptions fiscales qui ne profitent qu'aux plus riches? Au lieu d'une hausse immédiate de la TVQ, pourquoi pas une formule de taxation progressive et écologiste en fonction de la nature des biens achetés? Aussi, il faudra lutter vivement contre la corruption, notamment dans l'attribution de contrats gouvernementaux, en vue d'assurer une saine gestion des finances publiques pour réduire considérablement les dépenses publiques, sans affecter négativement les services.

La Coalition s'oppose également à la privatisation des services publics. Nous avons tous constaté qu'en privatisant certains services, certaines entreprises y gagneraient par le truchement du copinage. On en a eu une belle démonstration avec l'ex-ministre de la Santé et des Services sociaux Philippe Couillard, qui s'était prononcé contre la privatisation dans les soins de la santé et qui, une fois qu'il a démissionné, est allé travailler pour PCP, une compagnie qui se spécialise dans le



mesure régressive, puisque les riches paient le même prix pour un bien ou un service que les pauvres. Parmi leurs exemples, les frais de garderie, les frais de scolarité à l'université, etc.

Or, il faut savoir qu'une hausse des tarifs dans les services publics, aussi minime soit-elle, causerait pour plusieurs individus un frein à leur accès pour faire garder leurs enfants, utiliser le transport en commun, etc., et les priverait de biens nécessaires, comme manger, se vêtir, etc. Car, voyez-vous, tous ne peuvent pas assumer des hausses dans tous les services; d'ailleurs, additionnez toutes ces éventuelles hausses et vous obtenez un montant important comme augmentation. Toutefois, les personnes à l'aise pourront facilement assumer ces hausses. Quant aux gens de la classe moyenne, ils s'appauvriront eux aussi car ils ne seront pas considérés assez pauvres pour obtenir une ristourne quelconque. Le cercle vicieux, quoi!

lobbyisme dont, entre autres, la privatisation des soins de santé! Nous avons le devoir de dire haut et fort : assez!

Quelques succès résultant de l'implication des groupes communautaires

Pour ce qui est du succès de l'implication, voici un fait vécu vers l'année 1985. Il y a eu une importante coalition composée de plusieurs groupes communautaires, dont les centres des femmes, les groupes de défense des assistés sociaux, les groupes de défense des chômeurs et chômeuses, enfin, tous les groupes anti-pauvreté. Et pourquoi? Parce que cela faisait plus de huit ans - vous avez bien lu - qu'au Québec, le salaire minimum était gelé à 4\$ l'heure. Et que répondaient nos dirigeants? Que si on augmentait le salaire minimum, cela allait créer beaucoup de chômage et que les entreprises quitteraient le Québec! Nous avons donc eu droit à une véritable campagne de peur. Mais la coalition ne s'est pas laissée impressionner et a organisé *l'opération beurre de pinotte*. Comme moyen de pression, en plus de manifester dans les rues, les gens ont envoyé au ministre responsable de l'aide sociale, Pierre Paradis, des peanuts, des sandwiches aux peanuts, des pots de beurre d'arachides, etc. Il paraîtrait que c'était très désagréable à recevoir comme courrier (très abondant, il va sans dire) et surtout, d'une odeur nauséabonde. Or, depuis, le salaire minimum augmente régulièrement (cependant pas au rythme du coût de la vie) et on ne parle plus d'exode des entreprises, mais bien d'incitatif au travail pour les personnes vivant de l'assistance sociale. C'est vous dire!

Pourquoi la solution devrait-elle passer par les moins nantis?

C'était il y a environ 25 ans! Aujourd'hui, le discours s'est raffiné et on parle de création de la richesse. Le premier ministre Charest aborde le problème autrement en disant qu'il faut trouver des moyens d'enrichir le Québec, car nous n'avons pas les moyens de continuer d'offrir tous ces services et le Québec se dirige vers la faillite. Est-ce que ça vous rappelle 1985 et *l'Opération beurre de pinotte*? Plus ça change... Se pourrait-il que le problème de déficit et de dette publique ne vienne pas du peuple ni des employées de la fonction publique, mais tout simplement d'une administration boiteuse? Pourquoi ne pas avoir retenu comme solution que les députés devront avoir rempli au moins trois mandats et attendre d'avoir 65 ans avant de recevoir leur pension à vie. Réponse : c'est une petite goutte d'eau et ça ne règlera rien. Bref, c'est encore à nous de devoir nous serrer la ceinture! Lorsqu'en 1982, le

gouvernement péquiste a réduit de 20% les salaires de ses employés, les députés se sont voté des augmentations salariales de près de 6%, avec indexation au coût de la vie (*Loi 110*).

Il va sans dire que les personnes à faible revenu seraient plus durement touchées que celles mieux nanties puisque toutes ces mesures ont un caractère largement régressif. Pour atteindre l'équilibre financier, le Parti libéral envisage également de réduire considérablement l'indexation des budgets pour les programmes gouvernementaux. Si on traduit en espèces sonnantes la volonté de réduire la croissance des dépenses gouvernementales de 4,6% à 3,2% par année, le gouvernement s'apprête à couper 9,4 milliards de dollars dans les services publics au cours des quatre prochaines années. C'est une autre façon de refiler la facture aux citoyennes du Québec.

La réduction des dépenses par les coupes dans les services publics et les programmes sociaux, ainsi que leur privatisation, aurait pour effet de renvoyer aux individus et aux familles des responsabilités qui se doivent d'être collectives dans une société juste et égalitaire. Aussi, ne nous le cachons pas, ce sont les femmes qui risquent d'être les premières pénalisées en raison du poids additionnel qu'elles auraient à assumer auprès des enfants et des personnes handicapées ou âgées devant la perte de services publics.

Il faut comprendre que lorsque des mandats gouvernementaux sont assumés par des entreprises privées, on y introduit une logique marchande et l'État perd en imputabilité, en transparence et en expertise, de même qu'en contrôle des pratiques, des orientations et des dépenses. Pensons aux partenariats public-privé (PPP) où, dans le cas du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), par exemple, le vérificateur général du Québec questionne l'efficacité de cette mesure.

La réduction des impôts pour les mieux nantis, la hausse des tarifs, la restriction de l'accessibilité des services publics et le recours à la privatisation constituent la recette parfaite pour miner la confiance et l'attachement de la population à des services de l'État mis à mal par le désengagement des dirigeantes. Aussi, il faut craindre que le recours à la tarification n'introduise une logique qui permettra à la longue d'accélérer la privatisation des mandats devant être assumés par l'État.

Voici maintenant 10 bonnes raisons pour s'impliquer et manifester

Maintenant que vous êtes conscientisés, espérons que vous passerez au mode « action ». Voici donc pour vous stimuler 10 bonnes raisons pour manifester dans les rues et pour vous impliquer. Je vous invite à en ajouter, si cela vous chante :

1. Parce qu'on est conscientisé et qu'on souhaite pour nous-mêmes ainsi que pour nos proches une société meilleure.
2. Parce qu'on veut assurer la pérennité de nos services publics et de nos acquis.
3. Parce qu'on veut démontrer haut et fort au gouvernement notre désaccord devant certaines de ses politiques.
4. Parce qu'on ne peut pas rester assise les bras croisés devant l'injustice, tellement on se sent appelée et parfois concernée.
5. Parce qu'on ne se laisse pas faire, car on est conscient des conséquences négatives qui en résulteraient.
6. Parce qu'on veut changer le monde - ou à tout le moins, l'améliorer.
7. Parce qu'on sait ce qu'on veut et on agit en conséquence.
8. Parce qu'on ose imaginer la situation si on laissait passer toutes les injustices envisagées.
9. Parce que c'est très agréable une bonne marche de santé avec des amies et que le tout est animé et se déroule dans la bonne humeur, et qu'on peut se valoriser et se faire des amies en s'impliquant.
10. Parce que souvent, notre action est récompensée par une victoire.

facebook

Le MAC sur Facebook

Restez informées de nos prises de position et des activités auxquelles nous participons.

Devenez amies du Mac de Montréal sur Facebook!

Les travailleuses domestiques gagnent une importante bataille juridique

Par Pinay (Organisation des femmes philippines du Québec)

La Cour du Québec, sous la présidence du juge Alain Brault, a émis un jugement significatif qui met un frein à plusieurs abus commis contre les droits des travailleuses domestiques en résidence. Soumis à une ordonnance de non divulgation des parties impliquées, le jugement est venu imposer une peine compensatoire pour les dommages subis mais aussi, une peine punitive exemplaire à l'employeur pour son attitude diffamatoire et son mépris des droits fondamentaux de la victime.

Soupçonnée d'avoir la tuberculose, une travailleuse domestique, venue au Canada comme résidente permanente par le biais d'un programme qui la contraignait à travailler 24 mois sur 36 pour un seul et même employeur, a été renvoyée sous prétexte qu'elle allait contaminer les enfants de son patron. Ce dernier a par la suite déposé une plainte à Immigration Canada, qui s'est soldée par l'arrestation arbitraire de la travailleuse en question. Les autorités de l'immigration l'ont relâchée le lendemain après qu'elle eût passé une nuit en prison, après avoir constaté que le mal dont elle souffrait n'avait rien à voir avec la tuberculose.

Pour ce type de cause, la Cour du Québec a donc créé un important précédent juridique en imposant une peine punitive, sur la base d'une atteinte à un droit reconnu par la Charte des droits et libertés de la personne. Elle reconnaît enfin le caractè-

re abusif et discriminatoire de certains comportements envers les travailleuses domestiques et associe ces abus directement à une violation des droits fondamentaux garantis par la charte.

L'avocat qui a piloté le dossier, Me Alain Tremblay de l'étude Ouellet, Nadon et associées, s'est dit satisfait de ce jugement. Non seulement sa cliente va pouvoir reprendre sa vie courante, mais aussi, cette victoire va permettre de mieux baliser le droit et outiller les causes semblables. Selon Me Tremblay, « ce jugement représente une victoire pour les droits humains, car il vient enfin tracer la



frontière à ne pas dépasser. Les travailleuses domestiques en résidence qui, tout comme ma cliente, subiront des dénonciations diffamatoires en violation de leurs droits fondamentaux auront désormais des recours juridiques plus musclés. »

L'organisme Pinay (Organisation des femmes philippines du Québec) a une longue histoire de luttes politiques et juridiques pour la défense des travailleuses domestiques. Il y a 25 000 travailleuses

domestiques en résidence au Québec et elles sont majoritairement originaires des Philippines. Ces dernières demandent, depuis longtemps, une modification à *Loi sur la santé et la sécurité du travail* qui continue de les exclure de toute couverture en cas d'accident ou de maladie du travail.

En décembre 2008, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a pris position dans ce dossier et qualifié cette situation de discrimination basée sur le sexe, l'origine ethnique et la condition sociale. Selon Evelyn Calugay, porte-parole de Pinay, « l'essentiel de ce jugement consiste à envoyer un message clair pour mettre un frein aux pires abus. C'est un avertissement à ceux qui profitent de la situation de vulnérabilité et de l'isolement des travailleuses domestiques; ces gens-là ne pourront plus agir impunément. Mais le plus important, c'est que le jugement envoie aussi un message aux travailleuses elles-mêmes; ça leur dit qu'elles ont des droits, qu'elles ne sont pas seules et qu'elles peuvent se faire respecter. » L'organisme lutte depuis sa création pour une réforme en profondeur du programme d'emploi des travailleuses domestiques en résidence.

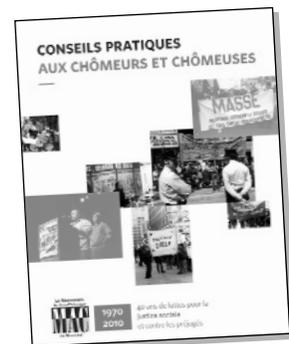
Pour plus d'information sur la lutte des travailleuses domestiques :

pinayquebec.blogspot.com

Relevé d'emploi, suite et rappel...

Suite à la modification de l'article 19 du règlement, modification taillée sur mesure pour les boss, les relevés d'emploi (RE) émis via internet sont directement envoyés à la Commission **sans qu'une copie soit fournie à l'employé!!!** Cela va à l'encontre du sens commun et défie toute logique mais que voulez vous! Les boss, c'est les boss et il ne faut pas les accabler avec des procédures qui peuvent nuire à leur digestion après un bon lunch d'affaire. En conséquence, ne soyez pas gênés d'exiger votre copie du RE au bureau de chômage de votre choix. Vous devez vous assurer que les renseignements contenus dans ce document sont véridiques. Si vous êtes branché sur le web (ou la toile ou Internet), vous pouvez avoir accès au RE via votre dossier informatisé à la Commission.

L'ÉDITION 2009
DU GUIDE CONSEILS PRATIQUES
EST TOUJOURS DISPONIBLE.



**PROCUREZ-VOUS LA
SANS PLUS TARDER !**
(5\$ L'EXEMPLAIRE + 4\$ DE FRAIS POSTAUX)

La lutte des travailleurs et travailleuses à l'ère *rétrolibérale*

Par Jean-François Delisle

Depuis maintenant plus d'un an, les salariées du *Journal de Montréal* frappées par un lock-out, mènent une lutte aussi tenace que discrète contre l'empire Quebecor de Pierre-Karl Péladeau. À juste titre, ce dernier traîne une réputation de dur-à-cuire dans les « négociations » avec ses employées. Il a un triste palmarès à ce sujet, comme en font foi les durs conflits de Vidéotron et du *Journal de Québec*. Et ça continue.

En apparence ses affaires vont bien en dépit de l'absence des journalistes réguliers, lesquels se sont par ailleurs regroupés dans le journal électronique **ruefrontenac.com**. Mais en grattant un peu, on s'aperçoit qu'il y a quelque chose de pourri au royaume Quebecor : le déséquilibre entre l'arrogance patronale d'une part, et la frustration des travailleurs traités cavalièrement, d'autre part. La confiance sera longue et ardue à rétablir d'un côté comme de l'autre à la fin du conflit (qui risque de se faire attendre encore longtemps). Bien entendu, le ministère du Travail ne s'en mêle guère ce qui équivaut toujours à favoriser la partie la plus forte.

Il ne faut pas se laisser leurrer par l'apparente toute-puissance de Quebecor ni surtout par les appels au « réalisme » de Pierre-Karl Péladeau. Les enjeux réels du conflit dépassent de beaucoup le petit nombre des journalistes : une partie de l'avenir du syndicalisme s'y joue peut-être et de façon plus diffuse, il illustre bien ce qui peut attendre les travailleurs dans un proche avenir. On a déjà tout dit sur les revendications des salariées du *Journal de Montréal*. On n'y reviendra donc pas (ceux et celles qui veulent en savoir plus sur les tenants et aboutissants du conflit peuvent consulter le site **journaldujournal.ca**, sur le Web).

À première vue, on est en présence d'un conflit de travail classique : un patron

autoritaire qui tente de mettre au pas brutalement certains de ses employés, et ceux-ci qui résistent. Pierre-Karl Péladeau incarne bien l'état d'esprit, très élitiste (qui contraste avec celui de son père, fondateur de l'empire) de la classe dominante (une nébuleuse de politiciens et de patrons), mentalité qui a connu un nouvel élan depuis le début des années 1980, en d'autres mots, « la gérance de droit divin ». Injonction est donc faite dans la foulée aux travailleurs de s'adapter aux changements technologiques et autres,



toujours bien sûr au détriment de leurs conditions de travail et de rémunération; et dans ce cas-ci, surtout au détriment du droit du public à une information libre et authentique, au profit de la molle circulation d'informations interchangeable et superficielles au sein des médias Quebecor. Comme un escalier automatique d'informations toujours reprises et remâchées. Mais cet escalier roule juste vers le bas, pas vers le haut...

Un mouvement à sens unique (pertes de postes et « flexibilité » de ceux qui restent) qui a conduit depuis 30 ans les centrales syndicales à ce qu'on a appelé des « pratiques concessives » (en fait, l'aménagement plus ou moins forcé des nouvelles conditions de travail d'inspiration *rétrolibérale*). Pierre-Karl Péladeau ne fait dans cette optique, que poursuivre sur une lancée inaugurée depuis déjà longtemps.

La durée du conflit, son intensité et la hargne qui en résulte sont malsaines. En dépit de leur faible nombre et de leur retranchement forcé dans une certaine

marginalité en raison du lock-out patronal, les buts qu'ils défendent concernent la société toute entière. Ce conflit de travail comporte qu'on l'admette ou pas, une dimension sociale et politique. Ces travailleurs et travailleuses en lutte méritent l'appui de tous les progressistes du Québec, même si leurs revendications peuvent sembler à première vue loin des préoccupations de la majorité de la population. Le mot solidarité ne doit surtout pas tomber en désuétude.

Accepter sans réagir que Quebecor écrase ses journalistes et les mette à sa botte équivaudrait à entériner l'arbitraire patronal. Les effets à retardement de cette capitulation risqueraient alors de nous rejoindre tous à terme. Il faut donc rejeter comme la peste un certain fatalisme, fabriqué sur mesure pour légitimer les intérêts de tous les Pierre-Karl Péladeau (petits et grands) qui grouillent, grenouillent et scribouillent au Québec. Il faut plutôt leur opposer un mur solide nommé : **solidarité**.



Rue Frontenac est un journal électronique publié par les 253 membres en lock-out du Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal. Ceux et celles qui le lisent sont unanimes à souligner la pertinence et la qualité des reportages et commentaires qu'on y retrouve. Lire et faire connaître Rue Frontenac est aussi un bon moyen de soutenir les lock-outés du Journal de Montréal. Faites de **ruefrontenac.com** votre page d'accueil. Imprimez et faites circuler autour de vous, à chaque jour, la version téléchargeable en format PDF!

Calendrier du MAC de Montréal

Voici la liste des prochaines activités organisées par le MAC de Montréal ou auxquelles nous participerons. Vous souhaitez vous impliquer d'une façon ou d'une autre dans l'organisation de ces activités? Appelez-nous au 514 271-4099 ou écrivez-nous par courriel : macmtl@macmtl.qc.ca.

Le jeudi 25 mars

Café-rencontre :

L'insertion au travail des personnes marginalisées

Avec la participation de **Robert Beaudry**, responsable du programme TAPAJ (Travail alternatif payé à la journée) de l'organisme Spectre de rue (spectrederue.org).

Le jeudi 25 mars à 19h00 au 6839A, rue Drolet (3^e étage).

Le jeudi 1^{er} avril

Grande manifestation contre la tarification et la privatisation des services publics

Le jeudi 1^{er} avril à Montréal (lieu et heure à déterminer - contactez-nous pour plus d'info).

Organisée par la *Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics*, dont le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) fait partie.

Le jeudi 29 avril

Notre histoire : les 75 ans de la marche des chômeurs

En 1935, le taux de chômage atteint un sommet inégalé au Canada. Les sans-emplois sillonnent le pays à dos de train pour trouver du travail. Le gouvernement met alors sur pied des camps de travail. Ces sans-emplois s'organiseront et lanceront, le 4 avril 1935, une grève générale dans les camps. Ils organiseront une marche vers Ottawa pour réclamer, entre autres, un programme d'assurance-chômage. Cette marche sera réprimée

dans le sang à Regina, le 1^{er} juillet. Cette mobilisation, forte de l'appui de la population, mènera à l'adoption du premier programme d'assurance-chômage en 1940. À l'aide de documents historiques, nous nous rappellerons les hauts faits de cet épisode marquant de l'histoire du mouvement ouvrier canadien.

Le jeudi 29 avril à 19h00 au 6839A, rue Drolet (3^e étage).

Le vendredi 7 mai

Venez fêter les 40 ans du MAC de Montréal!

Eh oui! Le MAC de Montréal célèbre cette année ses 40 ans. Quarante bougies pour un groupe qui se bat avec de modestes moyens afin d'obtenir plus de justice sociale et contrer les préjugés face aux personnes sans-emploi. Pour marquer cette occasion, le MAC de Montréal invite ses membres et ses militantes et militants - anciens, actuels et futurs! - à une grande soirée où musique, bouffe, photos et témoignages seront à l'honneur.

Le vendredi 7 mai à compter du 17h00 à la Maison de la culture Rosemont-Petite-Patrie située au 6707, avenue De Lorimier, angle Saint-Zotique.

Bienvenue à tous et à toutes! Vous pouvez confirmer votre présence par téléphone (514 271-4800) ou par courriel (macmtl@macmtl.qc.ca).

Le mardi 18 mai

75 ans plus tard... Nos souliers sont usés, l'assurance-chômage est amputée

Soixante-quinze ans après la grande marche des chômeurs qui a permis la création du régime d'assurance-chômage canadien, venez honorer la mémoire de ces milliers de marcheurs et exiger la mise en place d'un régime d'assurance-chômage universel et complet qui réponde aux besoins de toutes les personnes sans-emploi. (*Apportez une vieille paire de chaussures!*)

Le mardi 18 mai à 13h30, rassemblement au parc Émilie-Gamelin (métro Berri-UQAM).

Organisée par le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE).

Le samedi 29 mai 2010

Forum Petite-Patrie : un quartier bien à nous!

*Le Forum Petite-Patrie 2010 se veut un espace de discussion, une tribune ouverte où les citoyens et citoyennes pourront débattre et faire valoir leurs idées pour notre quartier. Il est temps que nous prenions le pouls de notre quartier. Nous voulons faire de la Petite-Patrie **un quartier bien à nous**. Il s'agit d'une démarche portée par les organismes communautaires et institutionnels ainsi que les élus du quartier qui vise à doter le quartier de priorités définies collectivement par les citoyens, citoyennes et les organisations œuvrant sur le territoire.*

Le Forum aura lieu le samedi 29 mai. Il sera précédé d'une série de rencontres sur des sujets précis : famille, habitation, participation citoyenne, développement économique, etc. Pour participer ou en savoir plus, téléphonez au 514 277-7445 ou visitez le www.petitepatrie.org.

Le mardi 22 juin

Assemblée générale annuelle du MAC de Montréal

Inscrivez-le tout de suite à votre agenda : l'assemblée générale annuelle du Mouvement Action-Chômage de Montréal aura lieu le mardi 22 juin à 19h00 dans nos locaux situés au 6839A, rue Drolet (au 3^e étage). Il s'agit d'un moment fort dans notre vie associative où les membres sont appelés à adopter le rapport annuel, à combler les postes au conseil d'administration et surtout, à déterminer les grandes orientations du MAC pour l'année à venir. (*Les membres en règle du MAC de Montréal recevront une invitation plus détaillée par la poste.*)

Les bureaux du Mouvement Action-Chômage de Montréal sont situés au : 6839A, rue Drolet, Montréal, H2S 2T1 (métro Jean-Talon).

Téléphone : 514 271-4099. Coordination du numéro : Jacques Beaudoin. Ont collaboré à ce numéro : Norma Bakhos, José Bazin, Luby Castro, Jean-François Delisle, Benoit Marsan, Thierry Martin, Martin Richard et Jean Sansregret. Correction : Jacques Beaudoin.

Photos : Archives du MAC de Montréal, OPDS. Infographie : Benoit Marsan. Impression : MAC de Montréal.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec et à la Bibliothèque nationale du Canada.